

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**

7 – 2025 / N°3

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 20/10/2025

ID : 026-212603054-20251016-7_2025_3-DE



SEANCE du 16 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0

Date de la convocation : 07/10/2025

L'an deux mil vingt- cinq et le seize octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel

Absente excusée : VIAL Anne- Claire

Objet : Demande de subventions pour la restauration de documents dans nos archives communales au Conseil Départemental et à la DRAC

Les archives départementales conservent actuellement en dépôt une partie des archives de notre commune. Il apparaît que certains documents sont abimés et ne peuvent être communiqués aux usagers qui en font la demande.

Les archives départementales pouvant assister pour notre compte la maîtrise d'ouvrage (consultation de restaurateurs, devis, aide choix du prestataire suivi technique de l'opération, M. le Maire a donné son aval pour qu'ils s'en occupent.

L'atelier de reliure Amandine Verdant pour un montant 5462.40 € TTC propose une restauration des documents de façon traditionnelle, respectueuses des techniques employées à l'époque de la création des documents.

C'est pourquoi nous souhaitons déposer une demande de subvention auprès de Conseil Départemental pour soutenir le dossier à hauteur de 30 % ainsi qu'à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à hauteur de 35 % pour l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** l'octroi d'une subvention pour la rénovation de ces archives pour l'année 2026 au Département à hauteur de 30 % ainsi qu'une subvention à la DRAC à hauteur de 35 %

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 16.10.2025

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la Publication le 20.10.2025

Et de la réception en Préfecture le 20.10.2025

Le Maire